Compte-rendu réunion
Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2020 à 20h00

Les 15 conseillers municipaux étaient présents lors de cette séance du conseil municipal.

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2020 et signature du registre des délibérations.

1) Bâtiments communaux

Point n°1-1 : M. le Maire et ses adjoints ont reçu les responsables des services de La Poste, afin d'envisager le futur fonctionnement de cet établissement.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Direction de La Poste envisage prochainement la fermeture du bureau de Poste à Poulaines et qu'elle propose à cet effet soit la transformation de ce bureau de Poste en Agence Postale Communale (APC) soit en Relais Poste Commerçant (RPC).

Par ailleurs, il rappelle qu'une enquête avait été lancée auprès des habitants de la commune et ceux-ci s'étaient prononcés majoritairement pour la création d'une Agence Poste Communale au sein de la mairie de Poulaines.

M. le Maire expose aux conseillers municipaux les modalités du partenariat en Agence Postale Communale : aucune obligation d'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture, convention établie pour une durée de 1 à 9 ans renouvelable une fois pour la même durée, accompagnement financier, accompagnement matériel et accompagnement Ressources Humaines.

Il informe les conseillers que les opérations réalisables sont les suivantes. Service de base pour La Banque Postale : retraits et versements limités à 500 €/semaine/par personne et par compte – pour le courrier : achat de timbres, d'enveloppes, de colis, de recharges téléphoniques, l'affranchissement du courrier et des colis, retrait des objets en instance (lettres recommandées et colis)…et un Timbre à date.

Enfin, il indique qu'un accompagnement financier complémentaire de La Poste peut être proposé au maire, en fonction des travaux nécessaires à l'installation, en plus de l'aide à l'installation, ce qui sera le cas à la mairie de Poulaines.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide la création d'une Agence Postale Communale au sein de la mairie de Poulaines,
- Sollicite l'accompagnement financier, matériel et en ressources humaines des services de la Poste,
- Sollicite l'accompagnement financier complémentaire des services de La Poste, afin de réaliser les travaux nécessaires à la mairie.

Point n°2-1 :M. le Maire souhaite apporter aux conseillers municipaux les derniers éléments relatifs à l'activité de la boulangerie.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que M. et Mme SALOMON (actuels boulangers) souhaitent s'installer à Vatan. Mais ils envisagent d'installer une boulangerie froide sise 1, rue du Haut-Marais (dans l'ancien local du boucher/charcutier), les frais des travaux de rénovation à opérer dans ce local seraient inclus dans le dossier de demande de financement déposés par le couple.

M. et Mme DIAZ ont réglé en partie leurs dettes de loyers de la boulangerie et du logement communal.

Les conseillers municipaux demandent que la rédaction du futur bail de location entre la commune et M. et Mme SALOMON, relatif à la boulangerie froide, comprenne une location de courte durée à renouveler.

M. le maire indique que les habitants n'auront pas de pain pendant la période de transition (départ des boulangers et installation de la boulangerie froide).

Point n°3-1 :

Selon la loi d'urgence (article 11) pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et les ordonnances du 25 mars 2020, M. le Maire propose l'annulation des loyers des mois de mars et avril 2020 de l'ostéopathe au pôle de santé, en raison de son inactivité professionnelle pendant cette période liée aux mesures gouvernementales - 15 voix pour.

Le conseil valide la décision budgétaire modificative liée à cette décision soit en section de fonctionnement :

Compte 6718 (charges exceptionnelles) + 375.90 €
Compte 022 (dépenses imprévues) - 375.90 €

Point n°4-1 : Il y a quelques années, la commune a établi un diagnostic relatif à la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public. Elle doit maintenant procéder à la réalisation des travaux nécessaires. M. le Maire indique qu'ils seront étalés dans le temps et selon les priorités.

Point n°5-1 :

M. le Maire a rencontré les propriétaires du terrain qui jouxte le site des quatre logements construits dans l'ancien presbytère sis 12, rue du Château, afin de poursuivre le projet de raccordement de la chaufferie bois, située rue du Lavoir, à ces logements communaux. M. et Mme THIBAULT valident la réalisation de ce projet. Il conviendra de signer une convention de servitude de passage de réseau avant les travaux (il n'y aura pas de vente d'une portion de la parcelle concernée).

2) : Finances

Point n°1-2 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la mairie de Poulaines décide de contracter une ouverture de crédit ou ligne de trésorerie. Quatre banques ont été sollicitées la Banque Populaire, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Société Générale. La Caisse d'Epargne est retenue pour une ligne de trésorerie d'un an et d'un montant de 70 000 € - 15 voix pour.

Point n°2-2 : Demande de subvention au Fonds d'Action Rurale du Département de l'Indre, relative à la rénovation de l'éclairage public du stade, afin d'améliorer son fonctionnement et réaliser des économies d'énergies (montant sollicité 27 936.07 €). M. RENAUDAT Guenhaël indique que les 16 projecteurs actuels seraient remplacés par seulement 8 projecteurs selon les besoins - 15 voix pour.

Point n°3-2 : Demande de subvention au Fonds d'Action Rurale du Département de l'Indre, relative à l'installation d'une climatisation au pôle de santé, afin d'améliorer les conditions de travail des personnels médicaux et d'assurer un meilleur accueil des usagers en cas de fortes chaleurs (montant sollicité 5 915.95 €) - 15 voix pour.

Point n°4-2 : Renouvellement de versement de la cotisation annuelle à l'association intermédiaire Bazelle service de CHABRIS (montant 397.90 € au titre de l'année 2020) - 15 voix pour.

Point n°5-2 : M. le Maire présente aux conseillers municipaux une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 1 809.84 €, suite à une clôture pour insuffisance d'actifs dans la procédure de liquidation judiciaire de l'entreprise de boucherie/charcuterie de M. GARRIVET Arnaud, au titre des exercices de 2018 et de 2019 - 15 voix pour.

3) Urbanisme

Point n°1-3 :

M. le Maire informe les conseillers municipaux que les services de l'Etat (ou Direction Départementale des Territoires) ne vont plus assurer l'instruction du droit des sols pour les communes (prestation de service gratuite).

Il précise que le Syndicat Mixte du Pays de Valencay en Berry ou le syndicat des Energies de l'Indre dispose chacun d'un service instructeur des dossiers d'urbanisme (prestations de service payantes). Il convient donc d'adhérer à l'un de ces services afin de poursuivre les instructions des dossiers d'urbanisme au sein de la commune.

Après étude de chacune de ces propositions, le conseil valide à l'unanimité l'adhésion de la commune avec le service instructeur du Pays de Valencay, qui par ailleurs a une bonne connaissance du territoire local.

Point n°2-3 : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle n° 1211 section C bâti sur terrain propre à usage d'habitation – refus du droit de préemption.

Point n°3-3 : Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle n° 549 section C bâti sur terrain propre à usage d'habitation – refus du droit de préemption.

Point n°4-3 :

M. RENAUDAT Michel, qui est propriétaire d'un petit plan d'eau proche de l'étang communal du Plessis, sollicite l'acquisition d'une portion de parcelle communale cadastrée n°37b section YM qui jouxte son terrain, afin de modifier l'accès à son étang et de réaliser une petite plateforme pour les véhicules.

Le conseil valide à l'unanimité la vente d'une portion de cette parcelle au prix de 1 € le m². M. le Maire précise que cette vente sera définitivement validée par une délibération du conseil, lors d'une prochaine séance du conseil, après division de cette parcelle par un géomètre (frais de bornage pris en charge par M. RENAUDAT Michel).

Point n°5-3 : M. MILLET Elie a sollicité le maire afin d'acquérir une petite parcelle qui jouxte sa propriété dans le lotissement communal de Siltzheim. Ce dossier est ajourné car la commune doit rechercher la procédure à engager pour cette parcelle qui appartient au domaine public.

4) Assainissement

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service – 15 voix pour.

5) Questions diverses

Point n°1-5 :

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la commune adhère au contrat groupe d'assurances du personnel contre les risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre (CDG 36) et que ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2020.

En début d'année 2020, le conseil municipal a chargé le CDG 36 de souscrire pour son compte un contrat-groupe d'assurances du personnel, couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche étant entreprise par plusieurs collectivités territoriales ou établissements intéressés selon le principe de la mutualisation.

M. le Maire indique que suite à la mise en concurrence et à la réunion de la commission d'appel d'offre du CDG 36, ce dernier communique à la commune les résultats de cette consultation. L'assureur GROUPAMA et le courtier SIACI St Honoré (gestionnaire de contrats) sont retenues pour une durée de 4 ans. Tous les risques seront garantis pour les agents permanents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL avec une franchise de 10 jours. Tous les risques seront garantis pour les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et pour les agents non-titulaires avec une franchise de 10 jours - 15 voix pour.

Point n°2-5 : Suite au renouvellement de mandat, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les crédits de formations des élus. L'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le conseil autorise le maire à réaliser les procédures administratives et comptables nécessaires au traitement des demandes de formations des élus. Le conseil valide l'inscription obligatoire au budget communal des crédits à allouer de chaque année, selon les minimas imposés.

Point n°3-5 : Les conseillers municipaux ont le droit, dans le cadre des séances publiques du conseil, d'exposer des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Cette procédure a donc pour but de permettre aux élus de contrôler l'action de l'exécutif et d'obtenir de sa part des informations ou des explications sur toutes questions intéressant leur collectivité, le maire n'ayant pas qualité pour répondre à des questions concernant d'autres collectivités territoriales ou l'Etat. Le conseil valide le nombre de ces questions à cinq par élu et par séance - 15 voix pour.

Point n°4-5

M. le Maire souhaite effectuer un point sur les sujets suivants : la téléphonie, la fibre et le remplacement du standard téléphonique de la mairie (acquis en 2006).

M. DEDION Sébastien a réalisé le diagnostic de la téléphonie installée au sein de la mairie et de ses annexes (stade, bibliothèque, école...). Le coût mensuel actuel réglé par la commune s'élève à 557.13 €. Par ailleurs, il a demandé un audit à FRANCECOM CONNEXION (en région parisienne) relatif à la renégociation des différents abonnements et au changement du matériel téléphonique obsolète et incompatible à la future arrivée de la fibre (standard, 3 postes, routeurs, terminaux, installation, formation et assistance). Les offres proposées pour les différents abonnements correspondent à un prix total HT mensuel de 109.95 € et à un prix total HT mensuel de 359.00 € pour le matériel, soit un total général mensuel de 468.95 € HT pendant 21 trimestres. L'ensemble du conseil valide l'audit et accepte les propositions financières ci-dessus pour une installation rapide à la mairie. M. DEDION précise que cet organisme procèdera à la résiliation des anciens abonnements et du contrat de maintenance du standard téléphonique.

Point n°5-5 :

M. le Maire souhaite informer les conseillers municipaux, ainsi que les habitants de la commune :

- de la mise en place de PanneauPocket (ou système d'information à la population) dès cet été, gratuit pour les usagers (coût de l'abonnement annuel pour la mairie 130 €).
- de la rédaction en cours du Petit Poulignot n°2 (ou bulletin municipal).
- de l'étude actuelle de la mise en place d'un site internet communal. M. LEBRON Alexis a été retenu pour la réalisation du site. M. DEDION Sébastien demande à chacun de transmettre des photos pour insertion sur ce futur site. M. LEBRON réalisera une démonstration du site lors d'une prochaine séance du conseil.
- de la création d'une page facebook pour la mairie par M. LESEC Nicolas qui se charge de sa mise à jour.

Point n°6-5 : M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent conserver le panneau d'affichage d'informations situé place de l'Eglise. Le conseil valide la continuité de l'utilisation de ce dernier. M. RENAUDAT Guenhaël va demander à la société APN de CHABRIS un devis pour fabriquer 50 lettres supplémentaires.

Point n°7-5 : Suite à la réunion du Syndicat du Nahon à La Chapelle le 17 septembre dernier, M. le Maire va faire un compte-rendu de cette séance aux conseillers municipaux (gestion des pelles...). Les travaux se dérouleront sur une période de 4 ans et auront pour but de restaurer l'écoulement du cours d'eau (en accord avec les riverains et après avis de l'agence de l'eau). Il précise que l'ancien président M. RETY Joël a été reconduit dans son poste de président.

Point n°7-5 Bis : M. le Maire informe les conseillers que l'assemblée générale du Syndicat du Renon a eu lieu le 22 septembre dernier, afin de procéder à l'élection des différents représentants ; M. THIBAULT Jean-Claude a été élu président de ce syndicat.

Point n°8-5 : M. le Maire demande l'avis des conseillers municipaux pour l'aménagement du stationnement rue du Château. Le conseil valide la modification de cet aménagement, il conviendra de revoir sur place les modalités.

Point n°9-5 : M. le Maire informe les conseillers municipaux des points abordés lors des différentes réunions à la Communauté de Communes (CDC) de CHABRIS PAYS DE BAZELLE, concernant notre commune.

Des travaux de rénovation énergétique vont avoir lieu à l'école financés par la CDC. M. CRON Yves et M. BRUNERIE Patrick vont demander des devis.

Des travaux sur les routes sont programmés rue des Tuileries, rue de la Garenne et à l'Epineraie et au lotissement rue des Tilleuls.

Point n°10-5 : Le Syndicat des Energies de l'Indre adresse aux membres du conseil municipal le résumé des délibérations de leurs assemblées (conseil syndical du 8 septembre 2020).

Point n°11-5 :

Le Pays de Valencay en Berry adresse aux membres du conseil municipal le résumé des délibérations de leurs assemblées (assemblée générale du 4 septembre 2020).

M. le Maire a rencontré Mme BECAVIN Sandra du contrat local de santé du Pays de Valencay en Berry, une réunion de travail est programmée le mardi 6 octobre 2020 en présence des personnels soignants de la commune à la mairie.

TOUR DE TABLE :

@ M. CRON Yves :

- Il valide avec le conseil la pose d'une boîte VETIBOX sur la place de la République pour la collecte de vêtements.
- Il informe les conseillers municipaux que les contrats d'assurance relatifs aux bâtiments et aux véhicules communaux sont en cours d'étude avec GROUPAMA (mises à jour des contrats, ajouts ou suppressions de contrat…).
- M. le Maire a demandé la mise à jour du listing des contrôles de l'assainissement non collectif.
- Il dit aux conseillers qu'il convient de modifier le nom de la zone artisanale des Pâtureaux car les transporteurs confondent cette adresse avec celle du lieu-dit « Les Pâtureaux ». Le nouveau nom proposé est « les Terrageaux ».
- Il valide avec les conseillers la mise en place d'une échelle linimétrique de mesures par la société EIFFAGE à Barzelle.
- Il informe les conseillers que le lot du lotissement de Siltzheim racheté à M. JAMET par la commune va être revendu prochainement.

@ M. RENAUDAT Guenhaël :

- Les travaux de la passerelle du gué du Rio sont terminés.
- Il remercie les différents intervenants (agents communaux et bénévoles) qui sont intervenus lors de la campagne de déchiquetage de bois, 320 m^3 de bois ont été abattus, 5 heures de rotor ont été nécessaire pour le broyage, soit un coût de revient de 11 €/m^3 de copeaux.

- Le chantier de la voie rue du Lavoir est terminé (installation d'un piège à eau et réfection du revêtement de la chaussée). Il remercie les bénévoles pour leur intervention sur ce chantier. M. CESTARI (riverain) a fait un don de 1 200 € à l'association cantine.
- Il informe les conseillers que lors du prochain conseil municipal, la vente du lamier neuf (acquis par la commune) à un particulier sera validée.
- Il dit aux conseillers qu'ils ne restent plus que les deux studios communaux à louer, car tous les logements communaux vacants viennent d'être pourvus. Par ailleurs, il indique que les agents communaux vont prochainement procéder à la rénovation du logement au-dessus de la mairie afin de le remettre en location rapidement.

@ M. GAPIN Michel :

- Il indique que les gens du voyage stationné à l'étang du Plessis ont respecté le délai d'installation initial de 14 jours. Ils ont remis deux chèques de dédommagement d'un montant total de 480 €, donnés à l'association cantine.
- Il informe les conseillers que des travaux de réfection de chemins ont eu lieu (pose de cailloux, passages de buse nettoyés, fossé queue d'étang curé, broyages diverses…).

@ M. DEDION Sébastien :

- Il informe les conseillers qu'un appel à projet a été déposé pour l'installation d'une classe mobile à l'école (1 PC maître relié au tableau blanc interactif avec 10 tablettes pour les élèves, ce dispositif sera utilisable dans les l'ensemble des classes), d'un montant de 7 668 € (prise en charge de l'état à hauteur de 50 %).
- L'assemblée générale du Syndicat Intercommunal des Eaux de St CHRISTOPHE EN BAZELLE a eu lieu. M. DEDION Sébastien a été élu 4ème vice-président de ce syndicat.

@ Mme MILLET Claudette :

- Elle a participé à la réunion du conseil de surveillance du centre gériatrique de l'Indre.
- Elle a assisté à une réunion de travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Indre (présentation de leurs missions).

@ M. DESMARS Médéric :

Il tient à disposition les devis de peinture pour la réfection du logement au-dessus de la mairie et des WC publics de l'étang.

@ Mme MAÎTRE Chantal :

Elle a participé à l'assemblée générale de l'association Bazelle service.

@ M. CASGRANDE Alexandre :

- Il propose une activité supplémentaire pour animer l'étang du Plessis soit l'organisation de compétitions de carpistes. Il va travailler sur ce projet avec M. CHABOT Philippe, président de l'association des pêcheurs de l'étang de Poulaines (règlement à rédiger…).

@ Mme MANDEREAU Patricia :

- Elle relaie les remarques des habitants du lieu-dit d'Espaillat qui concernent la vitesse excessive des automobilistes qui traversent le village (route départementale). M. le Maire propose de rédiger un courrier à l'attention du président du Conseil Départemental de l'Indre afin de solliciter la diminution de la vitesse maximale de 70km/heure à 50 km/heure. Il va également rédiger un second courrier pour le lieu-dit de Chambon (pour la même problématique).
- Elle informe les conseillers du résultat de la consultation de l'assureur THELEM pour les bâtiments et véhicules communaux. Il ne sera pas retenu.

@ Mme MILLET Sophie :

- En sa qualité de nouvelle présidente de l'association cantine, elle a procédé avec l'aide de l'équipe, à la mise à jour des comptes de la cantine scolaire.
- Elle rappelle l'obligation d'installer la cantine dans les locaux de la salle des fêtes, afin de respecter le protocole sanitaire national en vigueur.
- Elle redit que la cantine passe ses commandes de légumes à M. RENAULT maraîcher à Barzelle.
- Elle dit que l'association cantine va organiser un menu à thème par mois (coût du repas pour les adultes fixé à 6 €)
- Elle informe les conseillers que l'association cantine se réunira le 16 octobre 2020 à 18h00.
- L'association cantine envisage d'inviter les parents d'élèves lors du repas de noël ou au moment de la chandeleur (selon les mesures sanitaires nationales qui seront imposées).

@ M. LESEC Nicolas :

Il propose aux conseillers municipaux d'organiser une réunion de travail avec les bénévoles de la bibliothèque, afin de programmer d'éventuelles activités (expos…), d'étudier les horaires d'ouverture et rechercher des bénévoles complémentaires.

@ Mme GUÉRIN Lina :

Elle a participé aux élections sénatoriales le 27 septembre 2020, ainsi que MM CRON Yves et LESEC Nicolas. Mmes BELLUROT Nadine et GERBAUD Frédérique ont été élues pour notre département.

@ M. JULO Guy :

- Il remercie les agents communaux et les bénévoles qui ont participé à la préparation du chantier de déchiquetage bois (320 m^3 de bois broyés). Il précise qu'actuellement 600 m3 de copeaux bois sont stockés dans la plate-forme bois communale.
- Il dit aux conseillers qu'il conviendrait de revoir l'organisation de stationnement sur la place de l'église en face des commerces (zone bleue, passage handicapé…)

POUR INFORMATION, dates des prochaines réunions

- Réunion des conseillers municipaux et des associations de Poulaines le samedi 12 décembre 2020 à 17h00.
- Vœux du maire à la population le samedi 9 janvier 2021 à 18h00 salle des fêtes.
- Fête des 100 ans de M. MILLET Jean le samedi 17 octobre 2020 à 11h00 salle de réunion.

Clôture séance à 22h29